

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 10 avril 2018 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair	Louise Côté	Normand Morin
Sylvain Hamel	André Rainville	Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**18.04.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 10 avril 2018**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

Monsieur Jean-Yves Trottier présente le rapport de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton sur les états financiers de la Ville de Waterloo.

**18.04.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2018**

Il est proposé par monsieur Normand Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.  
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 10 avril 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2018.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 13 et 26 mars 2018.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
  - 5.2 Dépôt du rapport mensuel au 31 mars 2018.
  - 5.3 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs.
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 Règlement d'emprunt 18-908 – Réfection Eastern et partie de St-Joseph.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
  - 7.1 18-906 Concernant les modalités de publication des avis publics.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer pour mars 2018.
  - 8.2 Paiement pour les services de la Sûreté du Québec.
  - 8.3 Subvention aux organismes – Volet III.
  - 8.4 Évaluation de la caserne pour les assurances.
  - 8.5 Terrain de balle – École secondaire Wilfrid-Léger.

- 8.6 Terrain de l'école Orée-des-Cantons – Pavillon St-Bernardin.
- 8.7 Libération partielle de la retenue – Acceptation provisoire des travaux – Caserne.
- 9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
  - 9.1 Balayage des rues.
  - 9.2 Terrain de Basket – Parc des Générations.
- 10. **SERVICE DU GREFFE**
  - 10.1 Achat regroupé de sel de déglacage – UMQ.
  - 10.2 Délégation – Accès à l'information.
  - 10.3 Autorisation de dépôt de projet au PIQM.
- 11. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 11.1 Embauche d'un premier répondant.
- 12. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 12.1 Demande de dérogation mineure – Enseigne Pétro-Canada.
  - 12.2 Demande de dérogation mineure – 4350, Foster.
  - 12.3 Demande de dérogation mineure – 960, Eastern.
  - 12.4 Demande de PIIA – Rénovation 4796, Foster.
- 13. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 13.1 Signature d'entente – Club de soccer les Monarques.
  - 13.2 Marathon des ventes de garage.
  - 13.3 Permissions d'occupation II.
  - 13.4 Lave-auto du Club Optimiste.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 14. VARIA
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE du 10 avril 2018.
- 16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 8 mai 2018 À 19 HEURES.

**Adopté**

- 18.04.3 **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**  
- Aucune intervention.
- 18.04.4 **Adoption des procès-verbaux des 13 et 26 mars 2018**  
Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 13 et 26 mars 2018 tels que présentés.
- 18.04.5 **Dépôt de documents**
  - 18.04.5.1 **Dépôt du procès-verbal du CCU.**
  - 18.04.5.2 **Dépôt du rapport mensuel au 31 mars 2018.**
  - 18.04.5.3 **Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs**
- 18.04.6 **Avis de motion**
  - 18.04.6.1 **18-908 décrétant une dépense et un emprunt de 4 079 000 \$ pour la réfection de la rue Eastern et une partie de St-Joseph.**

Monsieur Normand Morin, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du Conseil, d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 079 000 \$ pour la réfection de la rue Eastern et une partie de St-Joseph comprise entre les rues Eastern et Beaulne.

Un projet dudit règlement est présenté par monsieur Morin.

## 18.04.7

### **Adoption de règlement**

#### 18.04.7.1

#### **18-906 Sur la publication des avis publics.**

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné le 13 mars 2018 de la présentation du règlement 18-906 concernant les modalités de publication des avis publics;

ATTENDU QUE Cet avis de motion était accompagné d'un projet dudit règlement et que ce projet n'a pas été modifié;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture est donnée par l'ensemble des membres du Conseil pour avoir pris connaissance des termes et teneurs du règlement 18-906 deux jours juridiques avant son adoption.

En conséquence,  
Il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 18-906 concernant les modalités de publication des avis publics.

**Adopté**

## 18.04.8

### **Finance et administration**

#### 18.04.8.1

#### **Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de mars 2018;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par Mme Simard.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2018 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

**Adopté**

#### 18.04.8.2

#### **Paiement pour les services de la S.Q. pour l'année 2018.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo doit payer les services de la Sûreté du Québec, chaque année;

ATTENDU QUE La facture s'élève au montant de 394 480 \$ pour l'année, payable en deux versements, l'un de 197 240 \$ fait le 30 juin 2018 et l'autre de 197 240 \$ fait le 31 octobre 2018.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise lesdits paiements tels que proposés par la demande de paiement #100894 pour l'année 2018.

**Adopté**

#### 18.04.8.3

#### **Subvention aux organismes – Volet III.**

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE Les sommes octroyées pour ce troisième volet sont les suivantes :

Légion Royale Canadienne :	650.00 \$
Fondation des amis de Wilfrid-Léger:	2 000.00 \$
Amis du Bassin versant du Lac Waterloo :	5 000.00 \$
Cours pour ta Vie :	1 000.00 \$

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu :

Que le Conseil autorise le versement des subventions aux organismes ci-haut mentionnés aux modalités prévues à l'entente intervenue entre le service des loisirs et chacun d'eux.

**Adopté**

#### 18.04.8.4

#### **Évaluation de la caserne.**

ATTENDU QUE Les travaux de construction de la nouvelle caserne sont presque achevés et que cette bâtisse doit maintenant être assurée par la Ville;

ATTENDU QUE L'ancienne caserne sert à présent d'entrepôt pour les travaux publics et deux organismes, savoir : Cœur Villageois et Les Cadets de la Marine;

ATTENDU QU' Il y a lieu de procéder à l'évaluation de ces deux bâtiments afin de se conformer aux lois sur l'assurance et détenir des protections adéquates;

ATTENDU QUE La Ville a demandé des soumissions auprès de trois évaluateurs en la matière, savoir :

- Inspections Nicolas Landry;
- SIS Services inc – Richard Dalpé;
- L2G Évaluation Inc.

ATTENDU QUE Seul L2G Évaluation Inc. a déposé une soumission, laquelle est faite en considération d'un montant de 3 550 \$, taxes, frais de déplacement et repas inclus.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu :

Que le Conseil municipal donne à L2G Évaluation inc. le mandat de procéder à l'évaluation des bâtiments sis au 330, rue du Parc et au 400, rue Bernard ainsi que de leur contenu pour un montant forfaitaire de 3 550 \$, tout inclus.

**Adopté**

#### **18.04.8.5**

#### **Terrain de baseball – École Secondaire Wilfrid-Léger.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, en partenariat avec la Commission Scolaire du Val-des-Cerfs et d'autres partenaires du milieu, souhaite faire installer un terrain de baseball derrière l'École Secondaire Wilfrid-Léger;

ATTENDU QUE La résolution 18.02.19.5, adoptée le 21 février 2018, avait pour but d'engager la Ville financièrement dans le projet mentionné en titre, dans une demande formulée au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE, Dans l'éventualité où ce projet de terrain de baseball n'était pas retenu par le Programme gouvernemental pour l'obtention d'une subvention, la Ville souhaite investir dans cette initiative chère au milieu.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Waterloo, dans l'éventualité où le projet de terrain de baseball ne serait pas retenu par le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec, s'engage à apporter une aide financière audit projet à hauteur de 50% de l'investissement engagé par la Fondation Entraide Jeunesse François Godbout, jusqu'à concurrence d'un montant de 150 000\$.

Que, dans l'éventualité où le projet reçoit une réponse favorable du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec, la présente résolution est nulle et non avenue, la Ville s'en tenant aux engagements financiers stipulés à la résolution 18.02.19.5.

**Adopté**

#### **18.04.8.6**

#### **Projet parc école – Pavillon St-Bernardin.**

ATTENDU QUE Le parc de l'école l'Orée-des-Cantons, Pavillon St-Bernardin a grandement besoin d'une cure de jouvence;

ATTENDU QUE Certains enseignants dévoués ont développé le projet de restaurer la cour d'école, en partenariat avec la Commission scolaire, Entraide Jeunesse François Godbout et d'autres partenaires du privé et de la communauté;

ATTENDU QU' Une résolution avait été adoptée en octobre 2017 dans le but que la Ville prenne part à ce projet de manière significative en contribuant jusqu'à un maximum de 100 000\$ *en aide logistique et professionnelle*.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu :

Que le Conseil municipal s'engage à participer à la réalisation de la restauration du parc de l'école l'Orée-des-Cantons, Pavillon St-Bernardin, jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000\$. Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 17.10.7.15.

**Adopté**

#### 18.04.8.7

#### **Acceptation provisoire partielle des travaux – Caserne.**

ATTENDU QUE Le 15 mars 2018, l'architecte Julien Lanthier, dans le cadre de la transformation du bâtiment de service des incendies, a remis au Directeur général de la Ville le certificat de paiement #8 au montant de 121 993.15 \$, taxes incluses représentant la libération provisoire partielle des travaux réalisés, soit la moitié de la retenue de 10%.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu:

Que le Conseil municipal accepte le paiement de la libération provisoire partielle d'une retenue de 5%, le tout totalisant le montant de 121 993.15 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.04.9

#### **Adjudication de contrat**

#### 18.04.9.1

#### **Balayage de rues.**

ATTENDU QUE Comme à tous les ans, la Ville de Waterloo doit mandater une entreprise pour faire l'entretien et le nettoyage des différentes rues de la ville ainsi que certains stationnements.

ATTENDU QUE Le service des travaux publics a demandé des soumissions par invitation à deux (2) compagnies de balayage soit :

- Les entreprises Myrroy a soumissionné pour un montant de 40 011.30\$, tx incl. ;
- Bromont Terrasse Inc. pour un montant de 28 554.04\$, tx incl.;

ATTENDU QU' À l'exception de la première période contractuelle, le contrat pourra être renouvelé de façon tacite pour une, deux, trois ou quatre périodes additionnelles et successives de douze mois chacune; le contrat est automatiquement renouvelé au terme de chacune des périodes de douze mois si aucune des parties n'a signifié son

intention contraire par avis écrit, transmis par poste certifiée, avant le 31 janvier précédent chacune des périodes du contrat. Le contrat expire à la cinquième (5<sup>e</sup>) période contractuelle;

**ATTENDU QUE** Le bordereau de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des quantités estimées, selon des prix unitaires. Si les quantités nécessaires étaient supérieures à celles estimées, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10% des quantités estimées selon les prix unitaires soumissionnés.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accorde le contrat de balayage des rues pour l'année 2018 à Bromont Terrasse Inc. pour un montant de 28 554.04\$, taxes incluses.

**Adopté**

#### **18.04.9.2**

#### **Terrain de basket – Parc des Générations.**

**ATTENDU QUE** La Ville de Waterloo a entrepris de construire un terrain de basketball dans le parc des Générations;

**ATTENDU QU'** Une clôture devra être installée pour éviter que les ballons se retrouvent sur la piste de vélo;

**ATTENDU QUE** La Ville a demandé à un entrepreneur local, soit Clôtures Laplume, de lui fournir un prix pour l'installation d'une clôture de 40 mètres de long par 2 mètres de hauteur;

**ATTENDU QUE** La Ville a aussi demandé à cet entrepreneur local de lui fournir un prix pour l'installation des poteaux sur le terrain de basketball.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Clôtures Laplume au montant de 6 214.45\$ taxes incluses pour l'installation des poteaux ainsi que l'achat et l'installation d'une clôture au Parc des Générations.

**Adopté**

#### **18.04.10**

#### **Service du greffe**

#### **18.04.10.1**

#### **Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées.**

**ATTENDU QUE** La Ville de Waterloo a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs

autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE Les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Waterloo confie à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019.

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ.



Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Adopté**

#### **18.04.10.2**

##### **Délégation Accès à l'information.**

ATTENDU QUE De par la Loi, c'est le Maire qui est responsable des demandes d'accès à l'information;

ATTENDU QUE La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, à l'article 8, prévoit la possibilité pour le Maire de désigner une personne responsable des questions d'accès à l'information;

ATTENDU QUE Le Maire souhaite désigner son Directeur général et Greffier, M. Louis Verhoef.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal approuve la désignation de M. Louis Verhoef à titre de personne responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels.

**Adopté**

#### **18.04.10.3**

##### **Présentation d'un projet au PIQM.**

ATTENDU QUE La Ville a fait préparer les plans et devis pour la réfection complète de la rue Eastern et la partie de la rue St-Joseph comprise entre les rues Eastern et Beaulne;

ATTENDU QUE Le gouvernement provincial, par le biais du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité offre une aide financière pour ce type de travaux majeurs.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise son Directeur général et Greffier à déposer une demande d'aide financière auprès du PIQM pour la réfection complète de la rue Eastern et une partie de la rue St-Joseph, entre les rues Eastern et Beaulne, lequel projet est autorisé par ledit Conseil.

Que la Ville de Waterloo, par la présente résolution, s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**Adopté**

**18.04.11**

**Ressources humaines**

**18.04.11.1**

**Embauche d'un premier répondant.**

ATTENDU QUE M. Patrick Maynard a déposé sa candidature au poste de premier répondant et qu'il détient la formation requise en la matière;

ATTENDU QU' Il s'engage, dans le cadre du son poste de premier répondant, à suivre le maintien des compétences tel qu'exigé par l'agence;

ATTENDU QUE M. Maynard sera en probation pour une durée de 50 gardes internes de premier répondant;

ATTENDU QU' Il a souscrit à toutes les exigences d'entrevue et d'appréciation physique.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur du service de sécurité et incendie procède à l'embauche de M. Patrick Maynard à titre de premier répondant en probation.

**Adopté**

**18.04.12**

**Aménagement et urbanisme**

**18.04.12.1**

**Demande de dérogation mineure, éclairage de l'enseigne détachée du dépanneur Beau-Soir / Pétro-Canada.**

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de construction d'un dépanneur et d'une station-service en préparation depuis 2015;

ATTENDU QUE Le CCU a accepté le projet d'enseigne détachée et des enseignes murales, présenté lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal, par la résolution 18.03.12.2, a accepté la demande de PIIA pour le projet d'enseignes;

ATTENDU QUE L'enseigne détachée n'est pas rétro éclairée et est utile pour un commerce ouvert 24 heures situé sur une intersection large.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte cette demande de dérogation mineure pour l'enseigne du projet du dépanneur Beau-soir.

**Adopté**

#### 18.04.12.2

#### **Demande de dérogation mineure - 4350 Foster.**

ATTENDU QUE Le demandeur a présenté une demande de permis pour l'agrandissement de son habitation unifamiliale isolée en 2004;

ATTENDU QU' Un permis a été accordé pour cet agrandissement avec une marge latérale minimale de 1.10 mètre;

ATTENDU QUE La marge latérale minimale permise à la grille de zonage est de 2 mètres.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande de dérogation mineure et autorise l'implantation de la construction à une distance de 1.10 m de la ligne de lot avant au lieu du minimum requis de 2 m.

**Adopté**

#### 18.04.12.3

#### **Demande de dérogation 960 rue Eastern.**

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de construction d'une résidence jumelée sur la rue Eastern;

ATTENDU QUE Les demandes de permis 2018-01-0019 et 2018-01-0022 pour les nouvelles constructions ont été déposées le 29 janvier 2018;

ATTENDU QU' Un nouveau projet de plan d'implantation a été soumis proposant une façade sur la rue Georges et une marge avant secondaire sur la rue Eastern de 19.57 mètres;

ATTENDU QU' Une nouvelle demande de permis de lotissement a été déposée le 19 mars 2018 (2018-03-0087);

ATTENDU QUE Pour les lots situés dans une courbe, une dérogation mineure est requise afin d'implanter l'unité de gauche du bâtiment jumelé à 19.57 m de la limite située sur la rue Eastern, au lieu des 8.25 m maximum autorisés.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande et autorise l'implantation de la construction à une distance de 19.57 m de la ligne de lot avant secondaire au lieu du maximum requis de 8.25 m.

**Adopté**

#### 18.04.12.4

#### **Demande de PIIA pour la rénovation du 4796 Foster**

ATTENDU QUE Le demandeur a présenté une demande de permis de rénovation pour son bâtiment commercial mixte situé au 4796 rue Foster;

ATTENDU QUE La zone est régie par le règlement sur les PIIA (zone CV-3) ;

ATTENDU QUE La demande est accompagnée d'un croquis détaillant les travaux prévus et d'échantillons présentant les matériaux et couleurs proposés pour le bâtiment.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande de rénovation de la façade située au 4796 de la rue Foster.

**Adopté**

#### 18.04.13

#### **Loisirs et vie communautaire**

##### 18.04.13.1

#### **Signature d'entente avec le Club de soccer les Monarques.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a fait aménager des terrains de soccer sur son territoire;

ATTENDU QUE Plus de 300 joueurs de tous âges pratiquent cette discipline sportive et la gestion de cette activité est sous la gouvernance du Club de soccer les Monarques;

ATTENDU QUE Pour bien cibler les droits et responsabilités de chacune des parties dans ce dossier, il y a lieu de signer une entente avec les administrateurs du Club de soccer les Monarques.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à signer une entente avec Les Monarques dans le but d'établir les responsabilités et les droits de chacune des parties dans l'offre des cours et des tournois de soccer. Ce contrat est disponible au service du greffe pour consultation.

**Adopté**

##### 18.04.13.2

#### **Marathon des ventes de garage.**

ATTENDU QUE La saison des ventes de garage arrive et qu'il y aurait avantage à prioriser deux fins de semaines pour cette activité très courue;

ATTENDU QUE, Pour ne pas nuire aux autres activités sur le territoire de la Ville, les fins de semaines des 19 et 20 mai et 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018 ont été choisies pour constituer les Marathons des ventes de garage;

ATTENDU QUE Les citoyens qui désirent y participer n'auront pas à faire de demande de permis et bénéficieront d'une publicité gratuite. Toutefois, ceux-ci devront s'inscrire auprès du service des loisirs;

ATTENDU QUE Les citoyens désirant faire une vente de garage hors de ce cadre, peuvent le faire sur demande de permis à cet effet.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal décrète les fins de semaines des 19 et 20 mai et 1<sup>er</sup> et 2 septembre : Marathons des ventes de garage.

**Adopté**

#### 18.04.13.3

#### **Permissions d'occupation II.**

ATTENDU QU' Avec la saison estivale, viennent les événements spéciaux;

ATTENDU QUE Ces événements nécessitent une collaboration de la municipalité afin d'en assurer le succès et la sécurité.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu:

Que le Conseil municipal autorise la tenue d'une compétition amicale par le Club d'aviron, à la plage le 7 juillet 2018. La Ville autorise également la présence d'une concession alimentaire sur les lieux à cette occasion. La descente de bateaux devra être fermée cette journée.

Le Conseil autorise le Club de soccer les Monarques à bénéficier de la présence d'une concession alimentaire à proximité des terrains de soccer à l'occasion de son tournoi, du 12 au 15 juillet 2018.

La Ville autorise également la tenue d'un volet du Tournoi de soccer Jean-Yves Phaneuf aux terrains de soccer Denis-Cloutier, derrière l'aréna Jacques-Chagnon ainsi que les terrains situés derrière l'école secondaire Wilfrid-Léger les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018 de 7 à 19 heures.

L'organisme Cours pour ta vie tiendra sa deuxième édition du Tour du lac le 26 mai 2018. Le Conseil consent à ce que les participants aient accès aux toilettes du Chalet de tennis.

**Adopté**

18.04.13.4

**Lave-autos – Club Optimiste.**

ATTENDU QU' En vertu de l'article 7 du règlement 99-717, les organismes désirant procéder à une activité de lavage de véhicules de façon collective doivent se procurer une autorisation par résolution auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE Le Club optimiste a déposé sa demande d'activité de financement par Lave-auto, laquelle se tiendra le 12 mai 2018, au garage Bazinet, situé sur la rue Nord.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Club optimiste à tenir son lave-auto, le 12 mai 2018 au garage Bazinet et Fils sur la rue Nord.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil.**

**Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Mme Linda Russell, Santé Courville, 5305, rue Couville demande l'appui du Conseil pour le projet d'agrandissement du centre.

M. Frédérick Robert questionne sur les poules urbaines.

18.04.15

**Varia**

18.04.16

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 13 mars 2018 est levée à 19h58.

18.04.17

**Prochaine assemblée**

**Mardi, le 10 avril 2018 à 19 heures.**

---

Maire

---

Greffier